

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

Avis : Le Journal officiel des Débats parlementaires du Sénat n° 58 S. (C. R.) du 7 octobre 1983 (séance du 6 octobre 1983) est encarté entre les pages 2268 et 2269 du présent numéro.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2° SEANCE

Séance du Mercredi 5 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Election des vice-présidents et des questeurs du Sénat (p. 2265).

Suspension et reprise de la séance.

M. le président.

2. — Nomination des secrétaires du Sénat (p. 2266).

Suspension et reprise de la séance.

M. le président.

3. — Procès-verbaux (p. 2266).

4. — Retrait de questions orales avec débat (p. 2266).

5. — Nomination des membres des commissions (p. 2266).

Suspension et reprise de la séance.

M. le président.

6. — Convocation des commissions (p. 2267).

7. — Contestations de l'élection de sénateurs (p. 2267).

8. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (p. 2267).

9. — Ordre des travaux ultérieurs du Sénat (p. 2267).

10. — Ordre du jour (p. 2267).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures quarante.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES QUESTEURS DU SENAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 7, du règlement, ces élections auront lieu au scrutin secret, par scrutins séparés et par bulletins plurinominaux. Il sera procédé simultanément à ces deux scrutins.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour, au troisième tour la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé au tirage au sort de huit scrutateurs et de quatre scrutateurs suppléants qui se répartiront entre quatre tables pour opérer le dépouillement des scrutins.

Sont désignés :

- 1^{er} table : MM. Roland Ruet, Albert Voilquin ;
- 2^e table : MM. Marcel Vidal, Louis Virapoullé ;
- 3^e table : MM. René Travert, Jean-Pierre Tizon ;
- 4^e table : MM. Georges Lombard, André Delelis.

Scrutateurs suppléants : MM. Hubert Peyou, Jean-François Pintat, Maurice Pic, Jean Chérioux.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé au réappel des sénateurs qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commence l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre I.)

M. le président. Je rappelle que les bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues dans la salle des conférences et qu'ils ne doivent pas comporter plus de quatre noms pour les vice-présidents et plus de trois noms pour les questeurs, sous peine de nullité.

Les scrutins pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

(Les scrutins sont ouverts à dix heures quarante-cinq.)

M. le président. Huissier, veuillez commencer l'appel nominal. (L'appel nominal a lieu.)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(Le réappel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?... Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat des scrutins sera proclamé ensuite.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-cinq, est reprise à douze heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents du Sénat :

Nombre des votants	286
Bulletin blanc ou nul	1
Suffrages exprimés	285
Majorité absolue des suffrages exprimés.	143

Ont obtenu :

MM. Pierre-Christian Taittinger : 244 voix. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de la gauche démocratique et de l'U.C.D.P.)

Etienne Dailly : 241 voix. (Applaudissements sur les mêmes travées.)

Pierre Carous : 237 voix. (Applaudissements sur les mêmes travées.)

Félix Ciccolini : 190 voix. (Applaudissements sur toutes les travées.)

Divers : 3 voix.

MM. Pierre-Christian Taittinger, Etienne Dailly, Pierre Carous et Félix Ciccolini ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat. (Nouveaux applaudissements sur toutes les travées.)

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des trois questeurs du Sénat :

Nombre des votants	286
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	283
Majorité absolue des suffrages exprimés.	142

Ont obtenu :

MM. Pierre Schiélé : 244 voix. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

Edmond Valcin : 235 voix. (Applaudissements sur les mêmes travées.)

Jacques Bialski : 161 voix. (Applaudissements sur toutes les travées.)

Divers : 4 voix.

MM. Schiélé, Valcin et Bialski ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat. (Nouveaux applaudissements sur toutes les travées.)

— 2 —

NOMINATION DES SECRETAIRES DU SENAT

M. le président. Je rappelle que l'ordre du jour de la présente séance comporte la nomination des huit secrétaires du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 9 et suivants, du règlement, la liste des candidats aux fonctions de secrétaire a été établie par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur aucune liste de groupe selon la représentation proportionnelle des groupes et compte tenu de la représentation acquise aux groupes aux autres postes du bureau.

Cette liste est affichée. Elle sera ratifiée par le Sénat à l'expiration du délai d'affichage s'il n'y a pas d'opposition pour inapplication de la représentation proportionnelle, et les noms des candidats élus seront proclamés en séance publique.

Conformément à la décision antérieurement prise par le Sénat, la séance va être maintenant suspendue.

Elle sera reprise à quinze heures pour la nomination des huit secrétaires du Sénat.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente, est reprise à quinze heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Je rappelle que la liste des candidats, établie par les présidents des groupes, a été affichée.

Je n'ai été saisi, pendant le délai d'affichage prévu par l'article 3, alinéa 10, du règlement, d'aucune opposition à cette liste.

Dans ces conditions, la liste est ratifiée et je proclame secrétaires du Sénat :

MM. Jean Béranger, Charles Bonifay, Raymond Bouvier, Pierre Ceccaldi-Pavard, Georges Dagonia, Roland du Luart, James Marson et Dick Ukeiwé. (Applaudissements.)

Tous les membres du bureau étant nommés, je déclare le Sénat constitué.

Communication en sera donnée à M. le Président de la République et à M. le président de l'Assemblée nationale.

Je prie MM. les secrétaires qui viennent d'être nommés de bien vouloir venir prendre place au bureau. (Nouveaux applaudissements.)

(MM. les secrétaires prennent place au bureau.)

— 3 —

PROCES-VERBAUX

M. le président. Le bureau du Sénat étant nommé, il est possible de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet, dernier jour de la session précédente, et de celui de la séance d'avant-hier, date d'ouverture de la présente session.

Il n'y a pas d'observation?... Les procès-verbaux sont adoptés.

— 4 —

RETRAIT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que M. René Monory a fait connaître qu'il retire la question orale avec débat n° 30 qu'il avait posée à M. le Premier ministre et qui avait été transmise à M. le ministre de la défense. Cette question avait été communiquée au Sénat le 6 avril 1983.

M. Christian Poncelet m'a également fait connaître qu'il retirait la question orale avec débat n° 24 posée à M. le Premier ministre et la question n° 69 posée à M. le ministre de l'agriculture. Ces questions ont été communiquées respectivement au Sénat le 5 avril 1983 et le 6 juin 1983.

Acte est donné de ces retraites.

— 5 —

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle que l'ordre du jour de la présente séance comporte également la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément au calendrier précédemment arrêté par le Sénat, les listes nominatives des candidats devront être remises avant dix-sept heures au service des commissions.

Ces listes seront affichées à dix-neuf heures et la nomination pourra intervenir à vingt heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures vingt, est reprise à vingt heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes a été affichée à dix-neuf heures.

Cette liste n'a fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres :

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Allouche, Mme Bidard, MM. Blanc, Bœuf, Boileau, de Bourgoing, Carat, Carous, Cazalet, Chauvin, de Cossé-Brissac, Delaneau, Charles Descours, Durafour, Jacques Durand, Eeckhoutte, Faigt, Fuzier, Goussebaire-Dupin, Gouteyron, Mme Gros, MM. Habert, Bernard-Charles Hugo, de La Verpillière, Le Breton, Jean-François Le Grand, Mme Luc, MM. Malécot, Marson, Hubert

Martin, Miroudot, Pado, Papilio, Pasqua, Pelletier, Pic, Quilliot, Rigou, Ruet, Schmaus, Sempé, Séramy, Sérusclat, Sicard, Soucaret, Taittinger, Tarcy, Tinant, Ukeiwé, Vallon, Vecten, Vidal.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

MM. Abadie, Barbier, Berchet, Bouloux, Bouquerel, Bony, Bracconnier, Brun, Ceccaldi-Pavard, Chambriard, Chauty, Chervy, Chupin, Colin, Collomb, Costes, Courteau, Daunay, Delmas, Desbrière, Dumont, Ehlers, Elby, Jean Faure, François, François-Poncet, Gérin, Grimaldi, Guillaumot, Herment, Huchon, Bernard-Michel Hugo, Janetti, Jeambrun, Kauss, Lacour, Laucournet, Laurent, Léchenault, Le Cozannet, Bernard Legrand, Lenglet, Maurice Lombard, Lucotte, Malassagne, Male, René Martin, Masson, Mathieu, Louis Mercier, Mme Midy, MM. Minetti, Mouly, Moutet, Neuwirth, Noé, Olivier, Peyrafitte, Percheron, Pluchet, Pouille, Prouvoyeur, Puech, Ramassamy, Rausch, Regnault, Rinchet, de Rohan, Roujon, Rouvière, Sordel, Souplet, Tajan, Tardy, Travert, Valade, Wirth, Zwickert.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

MM. d'Aillières, Alduy, Alloncle, Autain, Bayle, Bénéard Mousseaux, Berrier, Bettencourt, Bosson, Boucheny, Bourges, Bourguin, Brives, Cabanel, Caldaques, Chaumont, Crucis, Delelis, Delong, Didier, Maurice Faure, Ferrant, de La Forest, Garcia, Gaud, Genton, Henry, Jung, Labeyrie, de La Malène, Lecanuet, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Longequeue, Madrelle, Matraja, Ménard, Mercier, Merli, Millaud, Mont, Natali, d'Ornano, Palmero, Parmantier, Mme Perlican, MM. Pontillon, Poudonson, Robert, Rosette, Voilquin.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

MM. Amelin, d'Andigné, Bastié, Bataille, Mme Beaudou, MM. Belcour, Paul Bénéard, Béranger, Besse, Bohl, Bonifay, Jean Boyer, Louis Boyer, Caiveau, Cantegrit, Castex, Cauchon, Chérioux, Collard, Dagonia, Debarge, Duboscq, Fourcade, Gargar, Mme Goldet, MM. Huriet, Husson, Jouany, Lazuech, Lemarié, Lise, Louvot, Machet, Madelain, Méric, Moreigne, Moulin, Plan-tenegest, Poirier, Portier, Rabineau, Robini, Roujas, Roux, Schwint, Soldani, Souffrin, Souvet, Treille, Viron.

DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU CONTROLE BUDGÉTAIRE
ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

MM. Ballayer, Beauptit, Blin, Bonduel, Bonnefous, Chamant, Cluzel, Croze, Delfau, Descours Desacres, Dreyfus-Schmidt, Dufaut, Yves Durand, Fortier, Fosset, Francou, Gamboa, Goetschy, Guillaume, Larue, Lefort, Legouez, Georges Lombard, Manet, Masseret, Maurice-Bokanowski, Moinet, Monory, de Montalembert, Mossion, Pellarin, Perrein, Pintat, Poncelet, Mlle Rapuzzi, MM. Raybaud, Schumann, Torre, Vallin, Voisin.

DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

MM. Arthuis, Arzel, Authié, Baumet, Bécam, Bonnet, Bouvier, Brantus, Charasse, Cicolini, Collét, Collette, de Cuttoli, Dailly, Darras, Dejoie, Diligent, Eberhard, Edgar Faure, Geoffroy, Giacobbi, Michel Giraud, Jean-Marie Girault, Paul Girod, Hoeffel, Jolibois, Larché, Mme Le Bellegou-Béguin, MM. Leccia, Lederman, du Luart, Ooghe, Charles Ornano, Peyou, Romani, Rudloff, Rufin, Salvi, Tailhades, Thyraud, Tizon, Virapoulle.

DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER
LES COMPTES

MM. Cauchon, Delfau, Fortier, Jeambrun, Larue, Ménard, Monory, Ooghe, Pasqua, Voilquin.

— 6 —

CONVOCATION DES COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 13 du règlement, les commissions permanentes sont convoquées pour leur constitution le jeudi 6 octobre 1983 dans l'ordre et selon l'horaire suivants :

— commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation : à neuf heures trente, salle 131 ;

— commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : à dix heures, salle 207 ;

— commission des affaires économiques et du Plan : à dix heures trente, salle 263 ;

— commission des affaires sociales : à onze heures, salle 213 ;

— commission des affaires culturelles : à onze heures trente, salle 261 ;

— commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : à midi, salle 216.

D'autre part, la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est convoquée pour se constituer le jeudi 6 octobre 1983 à douze heures trente, salle 261.

— 7 —

CONTESTATIONS DE L'ÉLECTION DE SENATEURS

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Conseil constitutionnel m'a fait connaître qu'il avait été saisi de trois nouvelles requêtes relatives aux élections sénatoriales intervenues le 25 septembre 1983 :

— la première tendant à l'annulation des élections dans le département de la Moselle ;

— la deuxième tendant à l'annulation du second tour des élections dans le département des Pyrénées-Orientales ;

— la troisième relative à l'éligibilité de M. Jules Raux, suppléant de M. Albert Ramassamy dans le département de la Réunion.

— 8 —

REPRÉSENTATION A UN ORGANISME
EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu une lettre par laquelle M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement demande au Sénat de bien vouloir procéder à la nomination d'un de ses membres en vue de le représenter au sein de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des lois à présenter une candidature.

La nomination du représentant du Sénat à cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement.

— 9 —

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SENAT

M. le président. Je rappelle au Sénat que l'ordre de ses travaux demain jeudi 6 octobre 1983 a été précédemment fixé comme suit :

— à partir de neuf heures trente, constitution des bureaux des commissions (échelonnement jusqu'en fin de matinée) ;

— à seize heures, séance publique :

installation du bureau définitif ;

allocution du président ;

— à dix-sept heures, conférence des présidents ;

— à dix-huit heures, séance publique : fixation de l'ordre du jour.

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 6 octobre 1983 :

A seize heures :

1. — Installation du bureau définitif.

A dix-huit heures :

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures dix.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Listes des membres des groupes remises à la présidence du Sénat le 4 octobre 1983 en application des articles 5 et 6 du règlement.

GROUPE COMMUNISTE
(23 membres.)

Mmes Marie-Claude Beaudou, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement.
(1 membre.)

M. Marcel Gargar. *Le président du groupe,*
HÉLÈNE LUC.

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE
(25 membres.)

MM. Charles Beupetit, Georges Berchet, Guy Besse, Edouard Bonnefous, Jean-Pierre Cantegrit, Henri Collard, Etienne Dailly, Michel Durafour, Edgar Faure, Jean François-Poncet, Paul Girod, Mme Brigitte Gros, MM. Pierre Jeambrun, Bernard Legrand, Max Lejeune, Jean Mercier, Pierre Merli, Josy Moinet, Georges Mouly, Jacques Moutet, Jacques Pelletier, Joseph Raybaud, Paul Robert, Victor Robini, Raymond Soucaret.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement.
(1 membre.)

M. Abel Sempé.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.
(1 membre.)

M. Charles-Edmond Lenglet.

Formation des sénateurs radicaux de gauche rattachée administrativement au groupe de la gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement.

(12 membres.)

MM. François Abadie, Jean Béranger, Stéphane Bonduel, Louis Brives, Emile Didier, Maurice Faure, François Giacobbi, André Jouany, France Lechenault, Hubert Peyou, Michel Rigou, Pierre Tajan.

Le président du groupe,
JACQUES PELLETIER.

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DÉMOCRATES DE PROGRÈS
(63 membres.)

MM. Paul Alduy, Jean Arthuis, Alphonse Arzel, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Charles Bosson, Raymond Bouvier, Pierre Brantus, Louis Caiveau, Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavard, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin, André Diligent, Jean Faure, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Jacques Genton, Henri Goetschy, Marcel Henry, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, Jean Huchon, Louis Jung, Pierre Lacour, Bernard Laurent, Jean Lecanuët, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Jacques Machet, Jean Madelain, Guy Malé, Kléber Malécot, Louis Mercier, Daniel Millaud, René Monory, Claude Mont, Jacques Mossion, Dominique Pado, Francis Palmero, Alain Poher, Raymond Poirier, Roger Poudonson, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Pierre Schiélé, Paul Séramy, Pierre Sicard, Michel Souplet, René Tinant, Pierre Vallon, Albert Vecten, Louis Virapoullé, Charles Zwickert.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.
(8 membres.)

MM. Jean-Marie Bouloux, Marcel Daunay, Alfred Gérin, Claude Huriet, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Roger Lise, Georges Treille.

Le président du groupe,
ADOLPHE CHAUVIN.

GROUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS ET DES INDÉPENDANTS
(45 membres.)

MM. Michel d'Allières, Bernard Barbier, Jean-Paul Bataille, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Christian Bonnet, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Guy Cabanel, Marc Castex, Jean-Paul Chambriard, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Michel Crucis, Jean Delaneau, Jacques Descours Desacres, Louis de

la Forest, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Marie Girault, Yves Goussebaire-Dupin, Paul Guillaumot, Jacques Larché, Guy de La Verpillière, Louis Lazuech, Modeste Legouez, Pierre Louvot, Roland du Luart, Marcel Lucotte, Hubert Martin, Serge Mathieu, Jacques Ménard, Michel Miroudot, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jean Puech, Jules Roujon, Roland Ruet, Michel Sordel, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon, René Travert, Albert Voilquin, Frédéric Wirth.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement.
(1 membre.)

M. Henri Torre.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.
(4 membres.)

MM. Henri Elby, Charles Jolibois, Henri Olivier, Bernard Pellarin.
Le président du groupe,
PHILIPPE DE BOURGOING.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(49 membres.)

MM. Michel Alloncle, Jean Amelin, Hubert d'Andigné, Marc Bécam, Henri Belcour, Amédée Bouquerel, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Michel Caldaguès, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Jean Chérioux, François Collet, Henri Collette, Charles de Cuttoli, Jacques Delong, Charles Descours, Franz Duboscq, Marcel Fortier, Philippe François, Michel Giraud, Adrien Gouteyron, Bernard-Charles Hugo, Roger Husson, Paul Kauss, Christian de La Malène, Jean-François Le Grand, Maurice Lombard, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Geoffroy de Montalembert, Arthur Moulin, Jean Natali, Lucien Neuwirth, Paul d'Ornano, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Alain Pluchet, Christian Poncelet, Henri Portier, Josselin de Rohan, Roger Romani, Maurice Schumann, Dick Ukeiwé, Jacques Valade, Edmond Valcin.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.
(6 membres.)

MM. Paul Bénard, Raymond Bourguine, Raymond Brun, Paul Malasagne, Michel Rufin, André-Georges Voisin.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.
(3 membres.)

MM. Luc Dejoie, Claude Prouvoeur, Louis Souvet.
Le président du groupe,
CHARLES PASQUA.

GROUPE SOCIALISTE
(67 membres.)

MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Pierre Bastié, Jean-Pierre Bayle, Noël Berrier, Jacques Bialski, Marc Bœuf, Charles Bonifay, Marcel Bony, Jacques Carat, Michel Charasse, William Chervy, Félix Ciccolini, Marcel Costes, Roland Courteau, Georges Dagonia, Michel Darras, Marcel Debarge, André Delelis, Gérard Delfau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Jacques Durand, Léon Eeckhoutte, Jules Faigt, Claude Fuzier, Gérard Gaud, Jean Geoffroy, Mme Cécile Goldet, MM. Roland Grimaldi, Robert Guillaume, Maurice Janetti, Philippe Labeyrie, Tony Larue, Robert Laucournet, Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, MM. Bastien Leccia, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Pierre Matraja, André Méric, Michel Moreigne, Pierre Noé, Bernard Parmentier, Daniel Percheron, Louis Perrein, Jean Peyrafitte, Maurice Pic, Robert Pontillon, Roger Quilliot, Albert Ramassamy, Mlle Irma Rapuzzi, MM. René Regnault, Roger Rinchet, Gérard Roujas, André Rouvière, Robert Schwint, Franck Sérusclat, Edouard Soldani, Edgar Tailhades, Fernand Tardy, Marcel Vidal.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.
(2 membres.)

MM. Marc Plantegenest, Raymond Tarcy.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.
(1 membre.)

M. Gilbert Baumet. *Le président du groupe,*
ANDRÉ MÉRIC.

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE
(5)

MM. Francisque Collomb, Yves Durand, Jacques Habert, Charles Ornano, Olivier Roux.

Le délégué,
JACQUES HABERT.

**Déclarations politiques remises à la présidence du Sénat
le 4 octobre 1983 en application de l'article 5 du règlement.**

GROUPE COMMUNISTE ET APPARENTÉ

Le dernier scrutin sénatorial montre un progrès en voix et en pourcentage des positions du parti communiste français.

Pour la première fois, grâce à l'union, un sénateur communiste a été élu en Moselle.

Malgré ces résultats, le groupe communiste, avec 24 membres, représente moins de 8 p. 100 du nombre des sénateurs, ce qui est loin de refléter son audience dans le pays; cela démontre, une fois de plus, le caractère profondément injuste, antidémocratique du suffrage indirect allié au scrutin majoritaire.

La stratégie du parti communiste français est d'aller, par une voie démocratique, vers un socialisme aux couleurs de la France, afin d'apporter les solutions indispensables pour sortir notre pays de la crise.

Le socialisme pour lequel nous combattons est un mode d'organisation sociale permettant de satisfaire les aspirations légitimes de notre peuple à la justice et au progrès dans tous les domaines.

Notre participation au gouvernement de la France s'intègre dans cette stratégie. Elle n'est donc ni tactique, ni conjoncturelle. Au gouvernement, au Parlement, comme dans le pays, les communistes agissent efficacement pour faire aboutir des propositions et des mesures qui permettent la réussite de la gauche.

La droite et le patronat, avec l'appui de forces internationales, mettent tout en œuvre pour obtenir les concessions immédiates et préparer leur retour à la direction des affaires du pays, lequel conduirait à une régression sociale considérable.

En cette rentrée 1983, la durée ne sera un atout pour la gauche que dans la mesure où elle sera utilisée pour engager le pays dans une politique de croissance et de justice sociale.

Avec leur parti, avec les députés communistes, les sénateurs communistes considèrent que pour réussir pleinement son œuvre de renouveau, déjà marquée par de nombreuses et importantes réformes, la majorité de gauche a besoin d'une intervention croissante de tous les travailleurs.

Il s'agit, en premier lieu, de faire échec aux attaques patronales contre l'emploi en mettant en œuvre une grande politique industrielle en prenant appui sur le secteur public et sur l'application des droits nouveaux des travailleurs.

Il s'agit ensuite de parvenir à une fiscalité plus juste, par une taxation exceptionnelle sur les grandes fortunes et un prélèvement plus élevé sur les revenus du capital.

Il s'agit enfin d'œuvrer, dans l'esprit de l'accord conclu en juin 1981 par le parti communiste français et le parti socialiste, pour le désarmement et la paix, pour la coopération internationale et l'indépendance d'action de notre pays.

Les sénateurs communistes, membres à part entière de la majorité gouvernementale, y tiennent toute leur place. Ils soutiennent, dans un esprit constructif, les projets de loi soumis à l'appréciation de leur assemblée, combattent les manœuvres de la droite majoritaire au Sénat et développent, quand ils le jugent utile, leurs propres propositions.

Le groupe communiste a le souci permanent de répondre à l'intérêt populaire et national, en contribuant au rassemblement pour le progrès social et la démocratie.

Signée de Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar.

**GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE,
DES SÉNATEURS RATTACHÉS ET APPARENTÉ**

Le groupe de la gauche démocratique, à l'opposé de tout dogmatisme, est un lieu où se retrouvent les sénateurs attachés à une approche non partisane, pragmatique, des problèmes réels.

Ses membres ne s'en reconnaissent pas moins, au-delà de toutes les modes, dans un certain nombre de valeurs permanentes : les droits de l'homme et leur combat toujours recommencé, la liberté d'entreprendre et le développement d'une économie mixte qui ne s'accorde ni de l'étatisation, ni des lois d'un marché souvent aveugle, le combat pour l'Europe du futur, celle des industries nouvelles et pour l'Europe sociale, seul cadre possible pour une réduction ordonnée de la durée de travail comme moyen de lutter contre la crise.

La liberté d'entreprendre doit se traduire par un effort sans précédent pour la création d'entreprises, par une présence accrue de l'industrie française sur le marché mondial et une plus grande exploitation de nos ressources agro-alimentaires.

Point de rencontre et de dialogue, le groupe souhaite préfigurer ce que devrait être la vie démocratique, débarrassée des excès d'un scrutin d'arrondissement qui fige les alliances et les rassemblements possibles sur des majorités d'idées.

Défenseur traditionnel des libertés républicaines et locales, le groupe engagera tout son poids pour que la décentralisation se traduise réellement par le transfert des ressources correspondantes.

Dans le domaine de l'enseignement, le groupe refusant la guerre scolaire, pense qu'il faut rechercher une élévation générale du degré d'instruction et une meilleure qualité d'un enseignement que

le collège unique par son uniformisation a contribué à niveler par le bas. L'Université elle-même n'a pas échappé à ce phénomène : aussi la dualité grandes écoles-universités ne doit-elle pas conduire à la disparition des premières mais au renforcement de l'encaissement dans la vie universitaire.

Quant à la formation continue, elle devrait connaître un nouveau souffle, tant il est vrai que le savoir initial ne saurait être considéré comme un viatique mais comme une base qui devrait permettre l'enrichissement ultérieur des talents de chacun dans une vie au travail, appelée de plus en plus à se différencier selon les individus.

Dans un contexte marqué par l'aggravation des tensions internationales, le groupe se fait de la France l'idée d'un grand pays qui tout en ne baissant pas sa garde et en renforçant ses moyens de défense fait toujours entendre la voix du tiers monde et la nécessité du dialogue Nord-Sud.

Le groupe pense que l'impératif catégorique de tout gouvernement est de faire entrer de plain pied la France dans la société informatisée de l'an 2000 par la valorisation de la ressource humaine et l'épanouissement de l'intelligence créatrice.

Signée de MM. Charles Beaupetit, Georges Berchet, Guy Besse, Edouard Bonnefous, Jean-Pierre Cantegrit, Henri Collard, Etienne Dailly, Michel Durafour, Edgar Faure, Jean François-Poncet, Paul Girod, Mme Brigitte Gros, MM. Pierre Jeambrun, Bernard Legrand, Max Lejeune, Jean Mercier, Pierre Merli, Josy Moynet, Georges Mouly, Jacques Moutet, Jacques Pelletier, Joseph Raybaud, Paul Robert, Victor Robini, Raymond Soucaret, Charles-Edmond Lenglet, François Abadie, Jean Béranger, Stéphane Bonduel, Louis Brives, Emile Didier, Maurice Faure, François Giacobbi, André Jouany, France Lechenault, Hubert Peyou, Michel Rigou, Pierre Tajan, Abel Sempé.

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DÉMOCRATES DE PROGRÈS

Le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès entend poursuivre et développer son action afin que le Sénat assume pleinement son rôle politique, tant sur le plan législatif qu'en ce qui concerne le contrôle de l'action gouvernementale alors que la Haute Assemblée représente le seul contrepoids institutionnel à la majorité présidentielle.

Le groupe sera particulièrement vigilant quant à la défense des libertés et de l'autonomie des collectivités locales, en métropole ou dans les départements et les territoires d'outre-mer.

La décentralisation dont il a toujours défendu le principe ne doit entraîner ni un accroissement de la fiscalité locale ni des difficultés économiques et financières supplémentaires pour les collectivités territoriales. Elle doit notamment favoriser le renouveau des zones rurales déshéritées. Il importe que les élus des communes de petite dimension puissent mieux assurer leurs tâches chaque jour plus lourdes.

Seule une politique économique, rigoureuse et réaliste est capable d'assurer véritablement le plein emploi et une meilleure répartition des richesses nationales entre tous les Français. Pour les membres du groupe, progrès économique et justice sociale sont indissociables.

Dans cette optique, il importe qu'aucun secteur d'activité ne soit sacrifié et que notamment une agriculture forte et ouverte, une industrie dynamique et moderne et un secteur tertiaire adapté redonnent aux Français le goût d'entreprendre.

L'école et l'université doivent assurer aux Français la formation indispensable à l'épanouissement de la personne. A ce titre, nous continuerons de défendre la liberté de l'enseignement. Notre système éducatif doit préparer les hommes à leurs responsabilités, être soucieux des réalités régionales et être adapté aux exigences futures de la vie sociale et économique. Son pluralisme est un principe fondamental sur lequel nous ne pouvons transiger. Une vraie décentralisation du service public de l'éducation est par ailleurs nécessaire. La liberté des familles doit être préservée et renforcée.

Le groupe défendra une politique de promotion de la famille, fondement de toute communauté sociale.

Il préconisera une politique étrangère tendant à assurer à la France un rôle à sa mesure, dans une communauté ayant retrouvé son efficacité.

Il convient pour cela d'engager avec les pays en voie de développement un dialogue véritable et de mieux défendre à l'étranger la promotion des valeurs fondamentales de liberté, de démocratie et de progrès auxquelles nos nations sont attachées et qui sont partout menacées.

Dans le respect de ces principes, le groupe soutiendra une politique de défense assurant l'indépendance de la France dans la fidélité à ses alliances.

Le groupe réclamera que la sécurité des Français et de leurs biens soit mieux assurée dans le respect des libertés publiques et individuelles.

Dans cet esprit et dans le respect des convictions de chacun de ses membres, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès s'efforcera d'atteindre ces objectifs.

Signée de MM. Paul Alduy, Jean Arthuis, Alphonse Arzel, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Charles Bosson, Raymond Bouvier, Pierre Brantus, Louis Caiveau, Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavard, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin, André Diligent, Jean Faure, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Franco, Jacques Genton, Henri Goetschy, Marcel Henry, Rémi Herment, Daniel Hoefel, Jean Huchon, Louis Jung, Pierre Lacour, Bernard Laurent, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Jacques Machet, Jean Madelain, Guy Malé, Kléber Malécot, Louis Mercier, Daniel Millaud, René Monory, Claude Mont,

Jacques Mossion, Dominique Pado, Francis Palmero, Alain Poher, Raymond Poirier, Roger Poudonson, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Pierre Schiélé, Paul Séramy, Pierre Sicard, Michel Souplet, René Tinant, Pierre Vallon, Albert Vecten, Louis Virapoullé, Charles Zwickert.

GRUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS ET DES INDÉPENDANTS

Le groupe de l'union des républicains et des indépendants place au premier rang de ses actions :

La défense des libertés, de toutes les libertés : les libertés individuelles et les libertés collectives, et en particulier celles qui sont aujourd'hui le plus menacées — liberté de l'enseignement, liberté d'expression, liberté d'information, liberté du travail, liberté d'entreprendre.

Le redressement, par des voies libérales, de l'économie permettant à la fois de faire face à la compétition internationale, de mettre un terme à la dégradation du pouvoir d'achat des Français et de rompre le processus d'étatisation mis en œuvre par le pouvoir.

La poursuite des efforts nécessaires au maintien et à l'affermissement d'une défense nationale autonome, assurant l'indépendance du pays dans le respect de nos alliances.

La consolidation, puis l'épanouissement indispensable de la communauté européenne à la fois aux plans politique et économique.

Une politique sociale novatrice et réaliste, fondée sur la responsabilité et la solidarité.

La poursuite de la modernisation de l'agriculture française, qui implique au premier chef un respect et une application stricts des règles communautaires.

La mise en œuvre d'une véritable décentralisation et les moyens de l'autonomie financière des collectivités locales répondant à leurs besoins et aux aspirations des citoyens.

En conséquence, le groupe de l'union des républicains et des indépendants réaffirme sa volonté d'une autre politique qui permettra le redressement de la France et la réconciliation des Français.

Signée de MM. Michel d'Aillières, Bernard Barbier, Jean-Paul Bataille, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Christian Bonnet, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Louis Boyer, Guy Cabanel, Marc Castex, Jean-Paul Chambriard, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Pierre Croze, Michel Crucis, Jean Delaneau, Jacques Descours Desacres, Louis de la Forest, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Marie Girault, Yves Goussebaire-Dupin, Paul Guillaumot, Jacques Larché, Guy de La Verpillière, Louis Lazuech, Modeste Legouez, Pierre Louvot, Roland du Quart, Marcel Lucotte, Hubert Martin, Serge Mathieu, Jacques Ménard, Michel Miroudot, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jean Puech, Jules Roujun, Roland Ruet, Michel Sordel, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon, René Travert, Albert Voilquin, Frédéric Wirth.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Fidèles aux principes de la V^e République et à l'idéal de son fondateur, le général de Gaulle, les signataires de ce manifeste ont décidé de se rassembler, à l'appel de Jacques Chirac. Face au marasme économique et aux conséquences catastrophiques de la politique économique et sociale menée par la coalition socialo-communiste, ils veulent défendre les valeurs essentielles de notre société de liberté, provoquer un sursaut salutaire de la nation et engendrer une révolution de la responsabilité.

Notre mouvement veut :

Rendre aux Français confiance en eux-mêmes et en la France ;
Permettre à chacun d'exercer sa liberté et d'assumer ses responsabilités ;

Redresser l'économie de la France en libérant l'entreprise ;

Donner aux Français les moyens de choisir leur vie ;

Libérer la culture et l'éducation des contraintes bureaucratiques.

Ce sont là les conditions pour que la France soit forte et indépendante afin que son rayonnement dans le monde soit à la hauteur de notre histoire nationale.

I. — Rendre aux Français confiance en eux-mêmes et en la France.

Il n'y a pas de fatalité du déclin. L'avenir de la France repose sur la capacité des Français à faire à nouveau de ce pays une nation puissante et prospère.

La France a, en elle-même, toutes les ressources et le ressort nécessaires pour retrouver son rang dans le monde et pour assurer à ses citoyens le développement économique et le progrès social.

Le destin de la France, ce n'est pas seulement celui d'un Etat, c'est d'abord celui de tous les Français.

Pour réussir le redressement national, le destin des Français dépend d'abord d'eux-mêmes, de leurs efforts, de leur travail. Résistons au découragement. Disons la vérité aux Français sur la nature et la durée de la guerre économique que notre pays doit livrer.

Annonçons les décisions qui seraient mises en œuvre ; désétatisation, réduction des déficits publics, diminution de la pression fiscale, plus grande liberté en matière économique et sociale au profit des travailleurs et des entreprises.

II. — Permettre à chaque Français d'exercer sa liberté et d'assumer ses responsabilités.

Depuis mai 1981, le poids de l'Etat s'est considérablement accru. Aujourd'hui, le poids de l'Etat et de ses contraintes bureaucratiques est devenu écrasant.

Or l'Etat n'est pas créateur de richesses. Le seul moteur du progrès c'est l'initiative individuelle et la libre entreprise, aussi bien dans l'industrie, l'agriculture, le commerce ou l'artisanat.

La France a besoin d'une véritable révolution de la responsabilité.

Il faut définir avec netteté et clarté le rôle de l'Etat ; son autorité naît de ce qui est le garant des valeurs essentielles d'une société de liberté ; défense du territoire national, respect de l'application des lois, indépendance de la justice, sécurité des personnes et des biens, maintien des grands équilibres économiques et sociaux.

En matière de démocratie locale, la décentralisation reste à faire : elle exige que les collectivités territoriales disposent des ressources propres sans lesquelles les responsabilités nouvelles qui leur sont transférées ne sont, en définitive, que de nouveaux fardeaux.

III. — Redresser l'économie de la France en libérant l'entreprise.

Nous voulons libérer l'économie, c'est-à-dire alléger les charges et les réglementations qui étouffent les entreprises et les travailleurs.

Dans la mutation que subissent depuis dix ans tous les pays industriels, la France est gravement handicapée par l'aggravation des prélèvements obligatoires et des contraintes administratives très supérieures à ce que connaissent ses partenaires. L'extension excessive du pouvoir de l'Etat par la nationalisation des grands groupes industriels et des banques est un frein puissant à la compétitivité et au dynamisme de l'entreprise.

Seule une économie dynamique et compétitive a les vrais moyens d'être généreuse sans appauvrir la collectivité.

Il est urgent de délivrer les entreprises de l'emprise grandissante de l'Etat, ce qui suppose un effort rigoureux de maîtrise des dépenses publiques et sociales.

IV. — Donner aux Français les moyens de choisir leur vie.

Les Français aspirent plus que jamais à choisir leur vie. Ils veulent les moyens d'assumer ce choix. C'est pourquoi ils recherchent de nouvelles solidarités dans des communautés qui soient à leur échelle et ne les écrasent pas dans l'anonymat. La démocratie du quotidien doit répondre à cette exigence.

C'est pourquoi notre projet vise à favoriser la famille et à transformer les rapports dans l'entreprise et dans la cité.

Dans l'entreprise, il faut changer les relations sociales. Le dialogue doit succéder au dirigisme et le pouvoir syndical ne doit pas se substituer à l'encadrement ni monopoliser le droit d'expression des travailleurs. Il faut généraliser l'intéressement, l'actionnariat et la participation aux responsabilités qui sont expérimentés avec succès dans un nombre croissant d'entreprises.

Dans la cité, il nous paraît souhaitable d'élargir le recours au référendum en l'ouvrant à l'initiative populaire dans des conditions conformes à l'esprit des institutions de la V^e République.

V. — Libérer la culture et l'éducation des contraintes bureaucratiques.

La culture et l'éducation sont de la responsabilité de chacun et doivent devenir l'affaire de chaque Français.

Aujourd'hui l'Etat y exerce une emprise excessive ; il menace gravement la liberté de l'enseignement, il enferme l'enseignement public dans un réseau de contraintes bureaucratiques et syndicales : il freine la créativité par un contrôle pesant.

Il faut donc maintenir et conforter la liberté de l'enseignement, rendre à l'éducation nationale une dimension humaine par la décentralisation et libérer les multiples forces créatrices d'une culture vivante dans le respect du choix de chacun.

Nous souscrivons à ces principes et nous souhaitons que nos concitoyens d'outre-mer en bénéficient pleinement. Par là, nous répondons à l'appel de la France.

La France veut vivre forte et indépendante. Nous voulons pour elle une politique étrangère et une défense à la mesure de sa vocation et à la hauteur de l'espoir de sa jeunesse et de ses anciens notamment.

Conformément à son histoire, la France doit prendre l'initiative d'instaurer un véritable espace de solidarité entre les pays membres de la Communauté économique européenne. Il est dans la vocation de notre rassemblement de montrer le chemin à suivre pour que l'Europe affirme sa réalité et tienne le rôle qui doit être le sien dans la communauté internationale.

Nous exigeons de la même façon pour la France un rayonnement mondial à la mesure de sa mission, notamment au sein de la grande communauté d'amitié qui nous lie aux pays francophones et au-delà pour le développement et la paix.

Signée de Michel Alloncle, Jean Amelin, Hubert d'Andigné, Marc Bécam, Henri Belcour, Amédée Bouquerel, Yvon Bourges, Jacques Braconnier, Michel Caldagues, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Jean Chamant, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Jean Chérioux, François Collet, Henri Collette, Charles de Cuttoli, Jacques Delong, Charles Descours, Franz Duboscq, Marcel Fortier,

Philippe François, Michel Giraud, Adrien Gouteyron, Bernard-Charles Hugo, Roger Husson, Paul Kauss, Christian de La Malène, Jean-François Le Grand, Maurice Lombard, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Geoffroy de Montalembert, Arthur Moulin, Jean Natali, Lucien Neuwirth, Paul d'Ornano, Sosefo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Christian Poncelet, Henri Portier, Alain Pluchet, Josselin de Rohan, Roger Romani, Maurice Schumann, Dick Ukeiwé, Jacques Valade, Edmond Valcin.

GROUPE SOCIALISTE

Le but du parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et, par conséquent, d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Le parti socialiste regroupe donc, sans distinction de croyances philosophiques ou religieuses, tous les travailleurs intellectuels ou manuels, citadins ou ruraux, qui font leurs idéaux et les principes du socialisme.

Le parti socialiste affirme sa conviction que la libération de l'homme ne dépend pas seulement de la reconnaissance formelle d'un certain nombre de droits politiques ou sociaux, mais de la réalisation des conditions économiques susceptibles d'en permettre le plein exercice. Parce qu'ils sont des démocrates conséquents, les socialistes estiment qu'il ne peut exister de démocratie réelle dans la société capitaliste. C'est en ce sens que le parti socialiste est un parti révolutionnaire.

Le socialisme se fixe pour objectif le bien commun et non le profit privé. La socialisation progressive des moyens d'investissement, de production et d'échange en constitue la base indispensable. La démocratie économique est en effet le caractère distinctif du socialisme.

Cependant, l'objectif des luttes ne concerne pas seulement une appropriation des moyens de production, mais aussi les pouvoirs démocratiques de gestion, de contrôle et de décision. Le socialisme nécessite le développement et la maîtrise d'une société d'abondance et la disparition du gaspillage engendré par le capitalisme.

Pour que l'homme soit libéré des aliénations que lui impose le capitalisme, pour qu'il cesse de subir la condition d'objet que lui réservent les formes nouvelles de ce capitalisme, pour qu'il devienne un producteur, un consommateur, un étudiant, un citoyen libre, il faut qu'il accède à la responsabilité dans les entreprises, dans les universités, comme dans les collectivités à tous les niveaux.

Seul un régime socialiste peut résoudre le problème posé par la domination de minorités, héréditaires ou cooptées, qui, s'appuyant sur la technocratie ou la bureaucratie, concentrent de plus en plus entre leurs mains, au nom de la fortune acquise, de la naissance ou de la technicité, le profit et les pouvoirs de décision.

Le parti socialiste propose aux travailleurs de s'organiser pour l'action, car l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Il les invite à prendre conscience de ce qu'ils sont la majorité et qu'ils peuvent donc, démocratiquement, supprimer l'exploitation — par la même les classes — en restituant à la société les moyens de production et d'échange dont la détention reste, en dernière analyse, le fondement essentiel du pouvoir.

Le parti socialiste non seulement ne met pas en cause le droit pour chacun de posséder ses propres biens durables acquis par le fruit de son travail ou outils de son propre ouvrage, mais il en garantit l'exercice. Par contre, il propose de substituer progressivement à la propriété capitaliste une propriété sociale qui peut revêtir des formes multiples et à la gestion de laquelle les travailleurs doivent se préparer.

De nouvelles formes de culture doivent accompagner la démocratisation économique et politique de la société et se substituer à l'idéologie de la classe dominante. Elles seront affranchies de toutes les aliénations intellectuelles ou commerciales et favoriseront l'indépendance matérielle et morale du travail créateur.

Le parti socialiste est essentiellement démocratique parce que tous les droits de la personne humaine et toutes les formes de la liberté sont indissociables.

Les libertés démocratiques et leurs moyens d'expression, qui constituent l'élément nécessaire à tout régime socialiste, doivent être amendés et étendus par rapport à ce qu'ils sont afin de permettre aux travailleurs de transformer progressivement la société.

C'est pourquoi le parti socialiste affirme sa volonté d'assurer les conditions essentielles à l'établissement d'un régime démocratique : suffrage universel et égal ; éducation, culture et information démocratiquement organisées ; respect de la liberté de conscience et de la laïcité de l'école et de l'Etat.

L'utilisation des réformes implique que l'on ait conscience de leur valeur et de leurs limites. Le parti socialiste sait toute la valeur des réformes, qui ont déjà atténué la peine des hommes et, pour beaucoup d'entre eux, accru leurs capacités révolutionnaires. Mais il tient à mettre en garde les travailleurs, la transformation socialiste ne peut être le produit naturel et la somme de réformes corrigeant les effets du capitalisme. Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre.

Le parti socialiste estime que la construction permanente d'une société socialiste passe par la voie démocratique : c'est la combinaison entre les différentes possibilités démocratiques, politiques et syndicales qui créera les conditions de passage d'un régime à l'autre. Dans cette perspective, le mouvement socialiste considérera comme indispensables l'adhésion et le consentement des masses

aux actions menées et ses militants doivent tendre sans cesse à modifier, par les voies multiples de la démocratie, le rapport de forces actuellement imposé par la classe dominante.

Le parti socialiste est un parti tout à la fois national et international.

Il est national parce qu'il n'y a pas d'hommes libres dans une nation asservie ou sujette, où la domination d'une puissance étrangère se superposerait à celle qu'exerce le capitalisme national, et parce que chaque pays doit pouvoir élaborer librement son propre modèle du socialisme.

Il est international parce que la patrie n'est qu'une fraction de l'humanité ; parce que le socialisme ne peut se réaliser dans l'isolement ; parce que les relations entre les peuples ont pris un caractère universel ; parce que le socialisme ne peut accepter de discriminations résultant de la couleur, de la race, des frontières ou du degré de développement et exige la solidarité active entre nations riches et nations pauvres et à l'égard des peuples privés du droit de gérer démocratiquement leurs propres affaires.

En conséquence, le parti socialiste participera à l'élargissement et au renforcement de l'organisation internationale des socialistes. Il luttera pour l'établissement et le maintien de la paix, menacée par le capitalisme et les hégémonies. A cette fin, il travaillera à l'établissement de nouveaux rapports entre les nations, fondés sur l'existence d'une organisation internationale dotée de pouvoirs réels : arbitrage, désarmement général, simultané et contrôlé, force internationale, communautés supranationales.

Le parti socialiste est un parti ouvert aux formes modernes de la pensée et de la connaissance.

C'est pourquoi tous ceux qui, dans ces disciplines, sont soucieux de servir l'idéal du socialisme doivent venir renforcer son effort de recherche et son action.

Face aux changements incessants de la société, à l'accélération du progrès technique, aux menaces mêmes que peut faire peser sur l'homme la mauvaise utilisation de nouvelles découvertes (par exemple dans les sciences nucléaires, biologiques ou socio-psychologiques), c'est un impératif pour les socialistes que d'établir un accord constant entre la société en mouvement et une action restant conforme aux principes permanents du socialisme.

Les sénateurs socialistes, après les victoires du 10 mai et du 21 juin 1981, entendent soutenir la mise en place de la politique nouvelle, audacieuse et généreuse, voulue par François Mitterrand devenu président de la République et approuvée par la majorité du peuple de France.

Sont déjà intervenues de nouvelles mesures de justice sociale et d'élevation des ressources des plus défavorisés, la retraite possible à soixante ans, la cinquième semaine de congés payés, les droits de la femme mieux assurés, l'élargissement du secteur public qui permettra à terme une meilleure maîtrise de la production, la démocratisation des entreprises, les nouveaux droits des travailleurs ; le chômage a été contenu et l'inflation ramenée de 14 à 9 p. 100. Les résultats obtenus apportent la preuve de l'efficacité de notre politique basée sur le revenu de chacun.

La décentralisation et la répartition des compétences vont entraîner sur le plan local, départemental et régional de nouveaux devoirs pour les élus locaux et de nouvelles responsabilités pour les citoyens de notre pays.

Au moment du dépôt de cette déclaration, la France en est arrivée à un tournant décisif :

La crise mondiale persiste, les pressions de la finance internationale contre la valeur du franc, les contraintes économiques qui en résultent freinent le changement ;

La droite politique de notre pays qui ne se console pas d'avoir perdu le pouvoir tente de semer le désordre. Son seul programme consiste à remettre en cause les acquis du Gouvernement à direction socialiste.

Durant ces deux dernières années, la voix de la France s'est mieux fait entendre dans le monde pour réclamer la fin du déséquilibre Nord-Sud, le respect des indépendances et la paix dans la sécurité.

Les sénateurs socialistes savent avec le Président de la République que le changement qui s'impose sera de longue durée pour réussir pleinement dans tous les domaines de la vie économique et sociale de notre pays.

Il en mesure les responsabilités historiques qui leur incombent, à l'heure où peut se réaliser en France et devant tous les peuples l'alliance du socialisme et de la liberté.

Ils feront tout pour construire une France plus fraternelle et plus humaine.

Signée de MM. Guy Allouche, François Autain, Germain Authié, Pierre Bastié, Jean-Pierre Bayle, Noël Berrier, Jacques Bialski, Marc Bœuf, Charles Bonifay, Marcel Bony, Jacques Carat, Michel Charasse, William Chervy, Félix Ciccolini, Marcel Costes, Roland Courteau, Georges Dagonia, Michel Darras, Marcel Debarge, André Deléris, Gérard Delfau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Jacques Durand, Léon Eeckhoutte, Jules Faigt, Claude Fuzier, Gérard Gaud, Jean Geoffroy, Mme Cécile Goldet, MM. Roland Grimaldi, Robert Guillaume, Maurice Janetti, Philippe Labeyrie, Tony Larue, Robert Laucournet, Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin, MM. Bastien Leccia, Louis Longuequeue, Philippe Madrelle, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Pierre Matraja, André Méric, Michel Moreigne, Pierre Noé, Bernard Parmantier, Daniel Percheron, Louis Perrein, Jean Peyrafitte, Maurice Pic, Robert Pontillon, Roger Quilliot, Albert Ramassamy, Mlle Irma Rapuzzi, MM. René Regnault, Roger Rinchet, Gérard Roujas, André Rouvière, Robert Schwint, Franck Sérusclat, Edouard Soldani, Edgar Tailhades, Fernand Tardy, Marcel Vidal.

Bureau du Sénat.

Dans ses séances des 3 et 5 octobre 1983, le Sénat a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président.

M. Alain Poher.

Vice-présidents.

MM. Pierre-Christian Taittinger.
Etienne Dailly.
Pierre Carous.
Félix Ciccolini.

Questeurs.

MM. Pierre Schiélé.
Edmond Valcin.
Jacques Bialski.

Secrétaires.

MM. Jean Béranger.
Charles Bonifay.
Raymond Bouvier.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Georges Dagonia.
Roland du Luart.
James Marson.
Dick Ukeiwé.

Communication faite au Sénat par le Conseil constitutionnel.

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Conseil constitutionnel a informé M. le président du Sénat qu'il a été saisi de trois requêtes relatives aux élections sénatoriales intervenues le 25 septembre 1983 concernant l'annulation des élections dans le département de la Moselle, l'annulation du second tour des élections dans le département des Pyrénées-Orientales et l'éligibilité de M. Jules Raux, suppléant de M. Albert Ramassamy dans le département de la Réunion.

Modifications aux listes des membres des groupes.

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DÉMOCRATES DE PROGRÈS
(62 membres au lieu de 63.)

Supprimer le nom de M. Paul Alduy.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6
du règlement.

(9 membres au lieu de 8.)

Ajouter le nom de M. Paul Alduy.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	Assemblée nationale :			
	Débats :			
03	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	91	361	
	Documents :			TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire	506	946	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	162	224	
	Sénat :			
05	Débats	110	270	
09	Documents	506	914	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Le Numéro : 2,15 F.